

SAMER, le 1<sup>er</sup> juin 2023

**Procès-Verbal de la  
Réunion de Conseil Municipal  
Du Lundi 22 Mai 2023 à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 22 mai 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de SAMER.

Etaient présents : M. DOUCHAIN, M. MARTEL, Mme LEFEBVRE, M. VAN ROEKEGHEM, Mme BASTIDE, M. MAQUINGHEN, Mme POCHET, M. LOUVET, Mme MEKLEMBERG, M. BALLY, Mme ROGEZ, Mme CHATILLON, Mme DELATTRE, M. BUIRETTE, M. NAUDET, M. JOUGLEUX, Mme WALLE, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés : M. BAILLY (ayant donné pouvoir à M. DOUCHAIN), Mme BEAUSSE (ayant donné pouvoir à Mme CHATILLON), Mme ROUX, M. CARLU (ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE), Mme COLOMBO (ayant donné pouvoir à M. VAN ROEKEGHEM), Mme HUDNER (ayant donné pouvoir à M. JOUGLEUX), M. LABONTE (ayant donné pouvoir à M. LOUVET), M. SAILLY.

19 Présents + 6 Pouvoirs

M. le Maire prend la présidence de la réunion de conseil. Il procède à la vérification du quorum. Celui-ci étant atteint, il ouvre la séance.

M. JOUGLEUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Échange de terrain avec l'ONV
- Avis sur Parc éolien du Mont Huet
- Constitution d'une Commission d'Appel d'offres spéciale
- Désignation des représentants de la commune au sein de l'association des Producteurs de Fraises de Samer
- Demande de Subvention du Syndicat Hippique Boulonnais
- Reversement de Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes Desvres-Samer
- Demande de Subvention au département et à l'Agence Nationale du Sport pour Rénovation de la Salle Lemanski

- Occupation du domaine public et privé de la commune par les forains
- Voyage à Paris
- Avantage en nature
- Fixation de la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles
- Tarifs du service de cantine scolaire
- Dates des accueils de loisirs
- Plan de la Ville

## ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

### - Échange de terrain avec l'Opérateur National de Vente (ONV) :

M. le Maire rappelle la délibération du 28/11/2022 décidant un échange de terrain avec Flandre Opale Habitat :

*Lors de la réalisation de la résidence Eugène Chigot, les clôtures n'ont pas été implantées conformément aux limites de propriété.*



*Le problème se situe dans l'encadrement rouge du plan ci-dessus. Ce qui est en vert appartient à Flandre Opale Habitat (FOH), ce qui est en blanc à la commune.*

*Il est décidé de procéder à un échange par le biais d'un acte administratif rédigé par les services de la mairie, frais de géomètre et de publicité de l'acte à charge de FOH.*

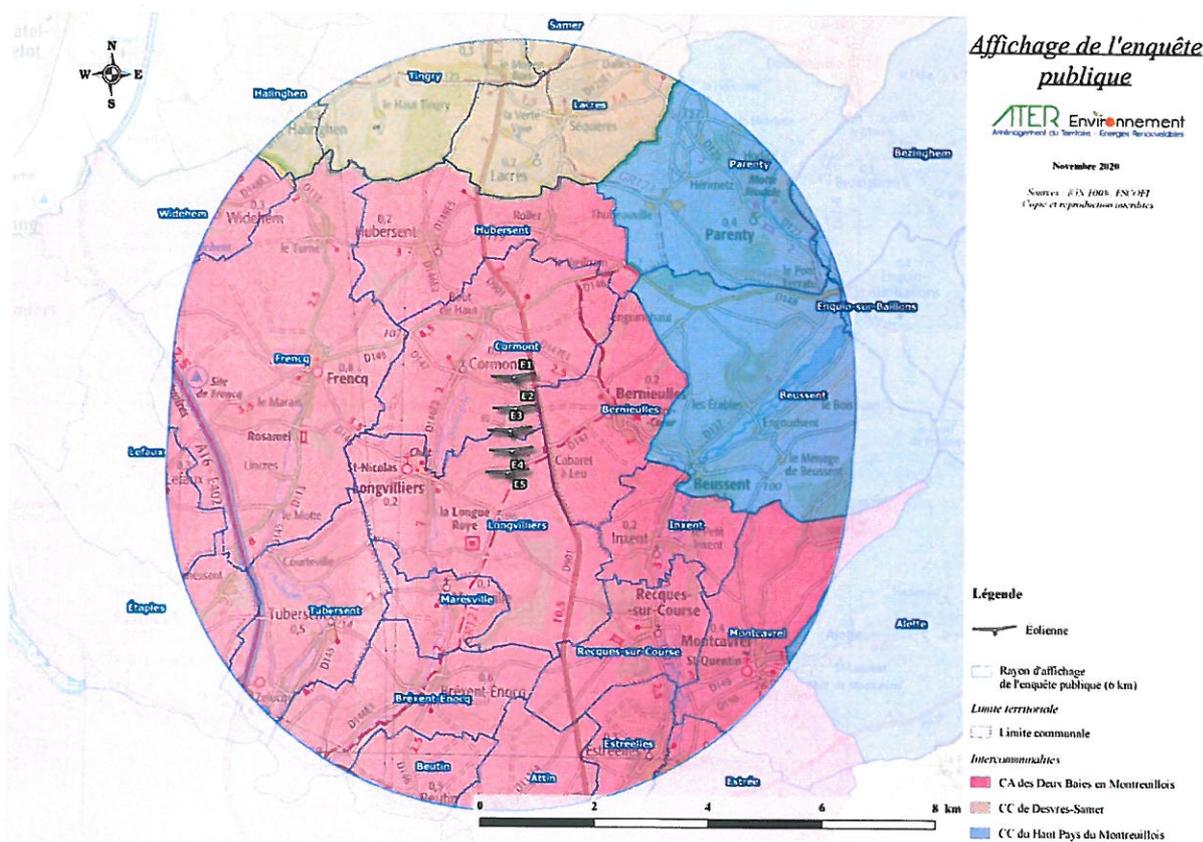
Entre temps, FOH a vendu à l'ONV. M. le Maire propose de délibérer en substituant l'ONV à FOH, dans les mêmes conditions.

Mme Beausse demande quel est le coût de cet échange pour la commune. M. le Maire répond que les frais d'hypothèque et de géomètre sont à charge de l'ONV, il s'agit donc d'une opération blanche pour l'ONV.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à cet échange.*

### - Avis sur Parc éolien du Mont Huet à Cormont et Longvilliers :

M. le Maire présent de projet d'implantation de 5 éoliennes et de 2 postes de livraison supplémentaires sur le Parc éolien du Mont Huet.



L'avis du conseil municipal est requis.

Après en avoir débattu, à une voix contre de Mme BEAUSSE, 7 avis favorables de Mme MEKLEMBERG, M. BALLY, M. BUIRETTE, M. NAUDET, M. MAQUINGHEN, Mme CHATILLON, Mme POCHET, le reste des présents souhaitant ne pas émettre d'avis, *l'avis du conseil municipal est réputé favorable.*

- Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) spéciale :

Suite à la constitution du groupement de commande commun à la Ville de Desvres et à la Ville de Samer pour la procédure formalisée de mise en concurrence pour la prestation d'exploitation des installations thermiques des deux communes, il convient de désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants de la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du groupement. M. le Maire de Samer présidera cette commission, 2 titulaires et 2 suppléants doivent être élus au sein du conseil municipal.

Arrivée de M. SAILLY à 20h45  
20 Présents + 6 Pouvoirs

Se présentent :

- Titulaires : M. BALLY et M. VAN ROEKEGHEM
- Suppléants : Mme ROGEZ et M. JOUGLEUX

*Ayant obtenus l'unanimité des voix, M. BALLY et M. VAN ROEKEGHEM sont élus membres titulaires de cette CAO, Mme ROGEZ et M. JOUGLEUX, membres suppléants.*

- Désignation des représentants de la commune au sein de l'association des Producteurs de Fraises de Samer :

M. le Maire annonce la prochaine tenue d'une Assemblée Générale de l'Association des producteurs de fraises. Il y a lieu de désigner les représentants du conseil municipal au conseil d'administration, il est rappelé que M. le Maire en est Président de droit.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. le Maire, Mme LEFEBVRE, M. MARTEL et M. NAUDET représentants du conseil municipal au sein de l'association des producteurs de fraises.*

## **BUDGET**

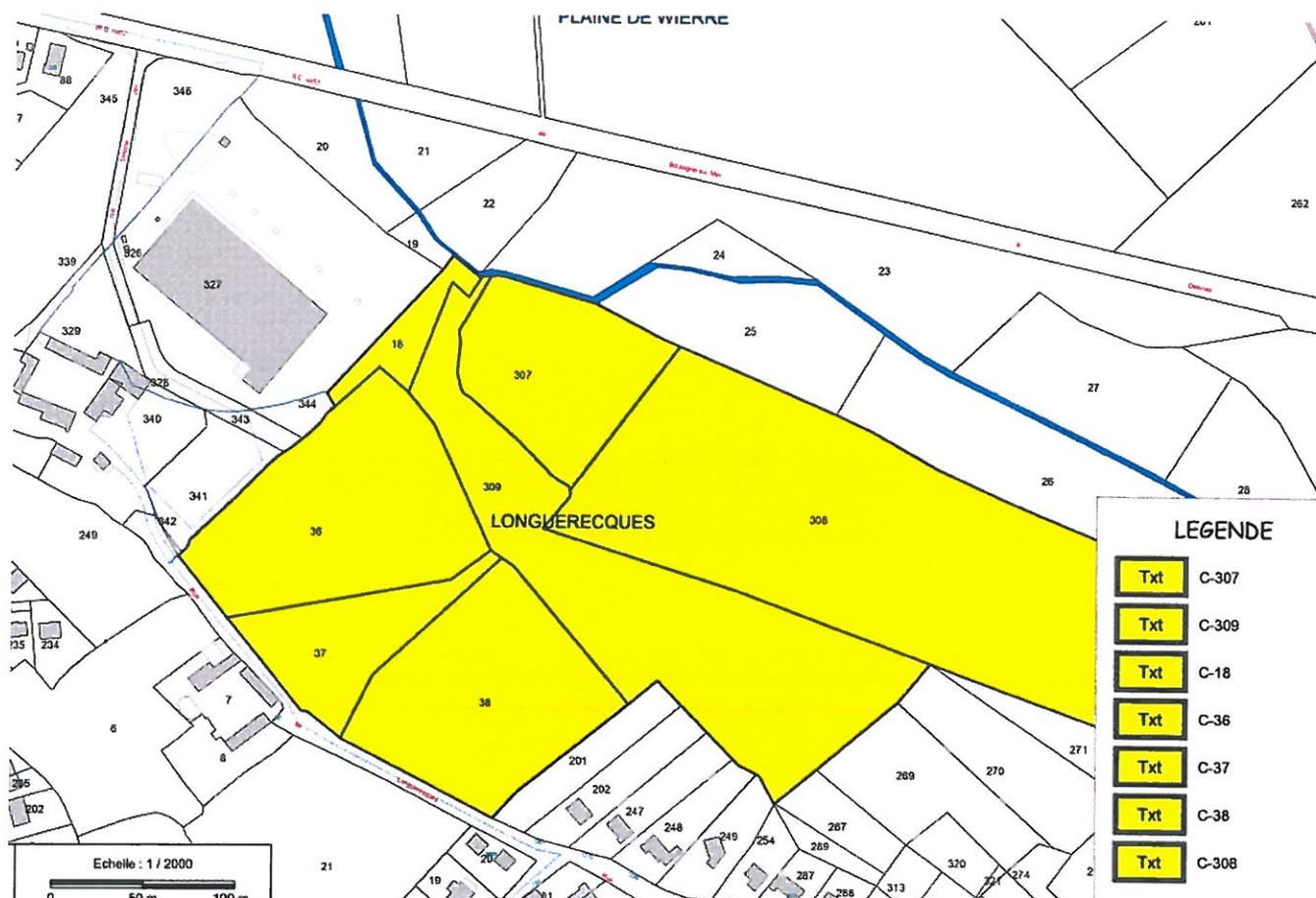
- Demande de subvention du Syndicat Hippique Boulonnais (SHB) :

M. le Maire présente une demande de subvention du SHB pour financer les vins d'honneur de leurs concours.

*Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas donner suite favorable à cette demande mais de participer en nature à l'organisation de ces vins d'honneur.*

- Reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement :

M. le MAIRE fait part à l'assemblée de la demande de la communauté de communes, aménageur sur les parcelles ci-dessous, d'instituer, à compter du 1er janvier 2024, le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement, pour lesdites parcelles.



*Il rappelle qu'une convention de reversement existe déjà pour la zone d'Étienfort. Les taxes d'aménagement ont été reversées à la CCDS en 2021 pour un montant de 11 531.36 € (Étienfort) et 20 552.36 € (Maison du Cheval)*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement sur lesdites parcelles et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.*

- Demandes de subventions au Département et à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la rénovation énergétique de la Salle de Sports Lemanski :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de rénovation énergétique de la salle de sports Lemanski et la subvention au titre du « fonds vert » obtenue (à hauteur de 15 % soit 253 253.75 € sur un montant total de 1 688 358.33 € HT)

Il propose de demander d'autres subventions pour cette opération, à savoir :

- Au Département : 50 % du montant des travaux plafonnés à 1 000 000 € HT soit une subvention maximum de 500 000 €.
- A l'ANS : pas de taux de subventionnement fixe.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander ces subventions.*

- Occupation du domaine public et privé de la commune par les forains :

M. le Maire rappelle les dates de la ducasse du 27 au 30 mai puis de la fête foraine du 17 au 20 juin.

Les forains souhaitent rester sur le territoire de Samer durant 3 semaines entre la ducasse et la fête foraine.

Ils participent à la foire de Desvres entre les deux dates.

Lorsqu'ils s'installent à Desvres, ils paient, pour leur semaine, un forfait pour l'eau de 35 € et 6 € par caravane.

Pour les manèges :

- 0.90 € le m<sup>2</sup> pour les manèges <100 m<sup>2</sup>,
- 0.85 € le m<sup>2</sup> pour ceux entre 100 et 200 m<sup>2</sup>,
- 0.80 € le m<sup>2</sup> pour les manèges >200m<sup>2</sup>,
- 14 € par appareil pour ce qui est distributeur ou coup de poing.

Arrivée de Mme ROUX à 21h05

21 Présents + 6 Pouvoirs

En ce qui concerne Samer, aucune participation n'est demandée pour l'eau (coût à charge de la commune en 2022 : 276.93 €), ni pour les caravanes. Pour les manèges, la redevance est de 0.50 € le m<sup>2</sup> (comme le marché).

M. le Maire propose d'instituer, à partir du 01/01/2024, un forfait « eau » et une location d'emplacement caravane. De conserver les tarifs d'occupation du domaine public dans les mêmes conditions que le marché (0.50 € le m<sup>2</sup>).

Mme CHATILLON demande pourquoi l'un des forains à commencer à s'installer aujourd'hui alors qu'habituellement, ils s'installent le mercredi.

M. le Maire explique que le manège en question à une panne de plafonnier et qu'il a été autorisé au propriétaire de s'installer en avance pour pouvoir le réparer avant le démarrage de la ducasse. Il annonce également qu'un règlement sera rédigé et proposé pour l'an prochain afin de fixer les dates d'arrivées, d'installation et de figer les emplacements.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'institution d'un forfait eau de 35 € et d'emplacement caravane de 6 €, par semaine, à compter du 01/01/2024.*

*En ce qui concerne les tarifs d'occupation du domaine public, il en sera de nouveau débattu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.*

- Voyage à Paris :

Mme WALLE propose l'organisation d'un voyage à Paris, le samedi 26 août 2023 (2 bus de 60 personnes à 1900€ le bus et prix des bateaux parisiens).

Elle propose les tarifs suivants : 40 € adultes, 37 € enfants de 4 à 12 ans, 32 € enfant de moins de 4 ans.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'organisation de ce voyage et les tarifs proposés ; dit que les recettes correspondantes seront encaissées par la régie « Spectacle ».*

### **PERSONNEL COMMUNAL**

- Avantage en nature repas au personnel communal :

M. VAN ROEKEGHEM, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines, informe que les agents communaux travaillant dans les cantines bénéficient du repas en avantage en nature. La valeur minimum forfaitaire de l'avantage en nature repas est défini par arrêté, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, elle est évaluée à 5.20 € par repas. Cet avantage est soumis à cotisations sociales et intégré dans le revenu imposable. Il y a lieu d'acter cet avantage en nature par une délibération.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'attribution de cet avantage en nature.*

### **ÉCOLE-JEUNESSE-LOISIRS**

- Fixation de la participation des communes extérieures (Wierre-au- Bois) aux dépenses de fonctionnement des écoles :

M. LOUVET, adjoint aux écoles, rappelle à l'assemblée que la commune accueille dans ces écoles les habitants de Wierre-au-Bois, ceux-ci n'ayant plus de classe ouverte et ne faisant pas partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal. Il propose de fixer le montant de la participation du par la commune de Wierre-au-Bois pour l'année scolaire 2022/2023, à 428.06 € pour les élémentaires et 1 376.68 € pour les maternelles.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces montants.*

- Tarifs du service de cantine scolaire :

M. LOUVET, rappelle le tarif actuel du repas servi dans les cantines : 3.10 € Celui-ci est inchangé depuis 01/01/2002 (passage à l'euro). La commission école propose une augmentation à 3.50 €.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 3.50 € le prix du repas enfant servi dans les cantines à compter du 01/09/2023.*

- Dates des accueils de loisirs 2023-2024 :

M. LOUVET propose les dates suivantes :

Maternel / Primaire / Ados

- Toussaint : du 23 au 27/10/2023
- Hiver : du 26/02 au 01/03/2024
- Printemps : du 22 au 26/04/2024
- Juillet : du 08 au 26/07/2024

Maternel / Primaire

- Août : du 29/07 au 14/08/2024
- Permanent du Mercredi : du 06/09/2023 au 03/07/2024

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dates d'ouverture des accueils de loisirs.*

## **COMMUNICATION**

- Plan de la Ville :

Mme MEKLEMBERG, adjointe déléguée à la communication, propose l'établissement d'un plan de la Ville par la société AF Communication financé par régie publicitaire. Elle propose cette mise en place à compter du printemps 2024, pour que les commerçants ne soient pas démarchés de façon trop rapprochée (cf : agenda financé de la même façon). Le contrat comprend 3000 exemplaires en format de poche et une mise à jour en 2026. M. BUIRETTE demande s'il peut être envisagé de changer également l'affichage fait auprès de la boîte aux lettres « la poste ». Mme MEKLEMBERG répond qu'une demande a été faite en ce sens.

M. BALLY ajoute qu'il faudrait également se renseigner sur la mise à jour des GPS.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ce contrat avec AF communication.*

## INFORMATIONS DIVERSES

M. MAQUINGHEN, adjoint délégué à l'urbanisme, transmet à l'Assemblée les informations suivantes :

- Résidence autonomie Le Trion :

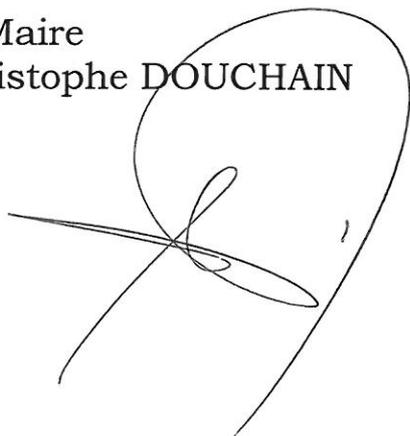
Nouveau projet suite changement d'implantation pour présence d'une zone inondable. 2 logements en moins soit 51 logements 56 places de stationnement dont 8 PMR

- Résidence du parc :

L'ABF a validé le projet de l'architecte (Mme Senécat) pour les 6 parcelles. Le permis peut être déposé.

La séance est close à 21h45.

Le Maire  
Christophe DOUCHAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the right side and a horizontal stroke crossing it from the left.

Le secrétaire de séance  
David JOUGLEUX

A handwritten signature in black ink, featuring a long, horizontal, slightly wavy line with a small loop at the end.